



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2010-09-66 modifiant le Règlement RV- 2002-00-07 établissant les tarifs en matière d'urbanisme

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Certification d'autorisation de démolition**

Le paragraphe 7<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 1 du Règlement RV-2002-00-07 établissant les tarifs en matière d'urbanisme est modifié par l'insertion après le mot « démolition » des mots « d'un bâtiment principal, autre qu'un bâtiment visé par le règlement sur la démolition d'immeubles ».

Adopté le 7 juin 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 JUIN 2010**

